

REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES DE GRIESHEIM près MOLSHEIM - 1er MAI 2025

- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de GRIESHEIM-près-MOLSHEIM.
- Le prix des emplacements est de **15 € pour 4 mètres linéaires + 4 € le mètre supplémentaire**.
- Un mètre supplémentaire « gratuit » est offert aux habitants du Griesheim et un mètre « gratuit » est offert aux habitués présents les années précédentes (les deux offres n'étant pas cumulables).
- Les stands de boissons et de restauration sont exclus, ils sont réservés aux organisateurs.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts ou accidents qu'ils peuvent provoquer.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi. Les places non payées ne seront pas réservées, celles non occupées à **8h30** seront redistribuées.
- **Il est strictement interdit de laisser des déchets ou des invendus sur place. L'endroit occupé devra être restitué dans le même état qu'à l'attribution. Les contrevenants seront exclus des futurs marchés aux puces.**
- **HEURE D'OUVERTURE : à partir de 5 h pour l'installation des stands.**
- En cas de non-respect de ce règlement, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de GRIESHEIM près MOLSHEIM sera seule juge pour prendre toutes les dispositions nécessaires.
- Ce règlement a été déposé à la **Mairie de GRIESHEIM près MOLSHEIM**

Talon réponse à retourner avant le 20 avril 2025 à :
Amicale des Sapeurs-Pompiers
Place du Tilleul
67870 GRIESHEIM près MOLSHEIM



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

Réservation d'un emplacement de : mètres linéaires (4 m à 15 € + 4 € le m supplémentaire)

Ci-joint la somme de :€ (chèque à l'ordre de « **Amicale des Sapeurs-Pompiers de Griesheim** »)

N° carte d'identité : (obligatoire pour réservation) :

ou

N° registre du commerce (pour les professionnels) + photocopie :

**J'ai pris connaissance du règlement,
et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes
objets à vendre ou à échanger est régulière.**

SIGNATURE :